

Information aux familles

Vacances d'été 2024 : inscriptions aux accueils de loisirs

Vous pouvez choisir :

- Un accueil de loisirs avec repas pour une à trois semaines
- **OU** un accueil de loisirs sans repas, soit au mois de juillet (du 8 au 26 juillet) soit au mois d'août (du 29 juillet au 16 août)

+ Un accueil de loisirs avec repas pour un besoin impératif avec justificatif soit aux 5 Continents, soit à R. Beauverie :

- Semaine 7 : du 19 au 23 août
- Semaine 8 : du 26 au 30 août

Juillet 2024 :

- Semaine 1 : du 8 au 12 juillet
- Semaine 2 : du 15 au 19 juillet
- Semaine 3 : du 22 au 26 juillet

Août 2024 :

- Semaine 4 : du 29 juillet au 2 août
- Semaine 5 : du 5 au 9 août
- Semaine 6 : du 12 au 16 août
(pas d'accueil le 15 août – férié)

◆ Période d'inscriptions

Du lundi 6 au dimanche 26 mai 2024

◆ Conditions d'inscriptions

Votre enfant ou vos enfants doivent :

- Être scolarisé/s
- Être âgé/s de 3 à 12 ans révolus (ou 14 ans selon le lieu)

Vous devez être à jour de vos règlements.



◆ Modalités d'inscriptions

Si vous n'avez pas encore rempli le formulaire « Dossier unique » : merci de vous rapprocher de l'Espace Famille (voir Contacts à la fin de ce document). Ce dossier est préalable à toute inscription.

Si vous avez déjà rempli le formulaire « Dossier unique » et/ou inscrit votre ou vos enfant/s aux services de l'enfance depuis le 1^{er} septembre 2023, vous pouvez :

- Soit remplir le formulaire en ligne de demande d'inscriptions aux accueils de loisirs directement sur le Portail Famille. Il est accessible depuis le site de la Ville : www.vaulx-en-velin.net / Rubrique Grandir
- Soit remplir le formulaire papier et le déposer à l'Espace Famille ou à la Mairie annexe

Réponse définitive

Après traitement de votre demande d'inscription, vous recevrez une réponse définitive par courriel (qui vaudra inscription) entre le 29 mai et le 3 juin 2024. Attention : l'Espace Famille se réserve le droit de vous proposer une autre structure de loisirs dans le cas où celle que vous avez choisie atteindrait sa capacité maximum.

- > Si vous n'avez pas d'adresse électronique, nous vous invitons à vous rapprocher de l'Espace Famille ou de la Mairie annexe.
- > Vous n'avez pas reçu de confirmation ? Vous pouvez contacter l'Espace Famille par courriel à gufamilles@mairie-vaulxenvelin.fr ou vous rendre directement sur place.

◆ Annulation ou absence

Toute annulation doit impérativement être transmise à l'Espace Famille le plus tôt possible.

- Par courriel : gufamilles@mairie-vaulxenvelin.fr
- Directement sur place (Espace Famille ou Mairie Annexe)

Aucune annulation ne sera prise en compte par téléphone.

Facturation en cas d'annulation

- Annulation plus de 15 jours avant le début de la semaine choisie : aucune pénalité ne sera appliquée.
- Annulation moins de 15 jours avant le début de la semaine choisie : (sauf pour raison médicale et sur présentation d'un certificat médical, à transmettre dans les 48 heures).

◆ Tarifs

Les tarifs sont forfaitaires pour les accueils de loisirs sans repas.

Les tarifs sont calculés en fonction du quotient familial municipal pour les accueils de loisirs avec repas.



Afin de pouvoir vous proposer une tarification adaptée à votre situation personnelle, nous vous demandons de bien vouloir fournir les documents listés ci-dessous. Votre dossier de demande de quotient municipal est à transmettre à l'Espace famille.

Si vous l'avez déjà fait calculer lors des inscriptions aux accueils de loisirs pour les vacances d'hiver ou de printemps, vous n'avez pas besoin de fournir les pièces justificatives ci-dessous.

Calcul du quotient municipal : liste des pièces à fournir

Justificatifs de l'autorité parentale :

- Livret de famille ou extrait de naissance
- Jugement de divorce (le cas échéant) ou autre décision judiciaire concernant la garde de l'enfant et le montant de la pension alimentaire (s'il y a lieu)

Justificatif de domicile :

- La dernière quittance de loyer + charges locatives ou décompte de remboursement de crédit + les charges de copropriété

Justificatifs CAF :

- Attestation de quotient avec n° allocataire sur le dernier mois en cours
- Attestation de paiement sur les 12 derniers mois

Justificatifs de ressources (selon la situation) :

- Dernier avis d'imposition ou de non-imposition sur le revenu
- Salarié : les trois derniers bulletins de salaire dont celui du mois de décembre de chaque personne vivant au foyer
- Profession libérale : le dernier avis d'imposition ou le montant du chiffre d'affaire annuel et le justificatif de l'activité libérale (Kbis)
- Chômage : la notification de Pôle Emploi, précisant le montant des indemnités et le dernier avis de paiement
- Pension de retraite : la notification d'attribution portant le montant et le dernier avis de paiement

Tarifs des accueils de loisirs avec repas (en fonction du quotient municipal)

TARIFS PAR JOUR / PAR ENFANT (selon Arrêté n°A 12 950 115)

QUOTIENT MUNICIPAL	TARIFS VAUDAIS		TARIFS EXTÉRIEURS	
	(€)		(€)	
	la journée	la semaine 5 jours À titre indicatif	la journée	la semaine 5 jours À titre indicatif
-64,03	3,80 €	19,00 €		
64,04 à 91,47	4,60 €	23,00 €		
91,48 à 121,96	5,30 €	26,50 €		
121,97 à 152,45	6,40 €	32,00 €		
152,46 à 182,94	7,20 €	36,00 €		
182,95 à 213,43	8,10 €	40,50 €		
213,44 à 243,92	8,80 €	44,00 €		
243,93 à 274,41	9,60 €	48,00 €		
274,42 à 304,90	10,70 €	53,50 €		
304,91 à 335,39	11,00 €	55,00 €		
335,40 à 365,88	11,30 €	56,50 €		
365,89 à 396,37	11,60 €	58,00 €		
396,38 à 426,86	11,90 €	59,50 €		
426,87 à 457,35	12,40 €	62,00 €		
457,36 à 487,84	12,70 €	63,50 €		
487,85 à 503,08	13,00 €	65,00 €		
503,09	13,30 €	66,50 €	17,40 €	87,00 €

Tarifs des accueils de loisirs sans repas (par forfait)

TARIF PAR MOIS / PAR ENFANT (selon Arrêté n°A 12 950 115)

Tarif forfaitaire mensuel Vacances scolaires Été 2024	TARIFS VAUDAIS	TARIFS EXTERIEURS
	(€)	(€)
	JUILLET OU AOÛT	
	15,50 €	46,50 €

◆ Modalités de paiement

Les factures seront disponibles sur le Portail Famille en ligne (dans votre espace perso) dès la confirmation d'inscription. Si vous n'avez pas adhéré à la facture en ligne, la facture vous sera envoyée par courrier.

Comment régler la facture ?

- En ligne, en vous connectant à votre espace personnel sur le Portail Famille
- Par chèque bancaire (à l'ordre du Trésor Public) : joindre le coupon présent sur la facture et adresser votre courrier à l'Espace Famille (adresse postale ci-dessous)
- Par chèques vacances ou CESU en fonction de l'âge, par carte bancaire ou en espèces directement au guichet de l'Espace Famille

Contacts

ESPACE FAMILLE (Direction de l'Éducation)

Place de la Nation, Hôtel de Ville, 2^e étage
Tél : 04 72 04 81 51
gufamilles@mairie-vaulxenvelin.fr

> Horaires d'ouverture :

- Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h
- Fermé le mardi matin
- Encaissement jusqu'à 16h30

MAIRIE ANNEXE

Rue Joseph Blein - Vaulx-en-Velin Sud
Tél : 04 72 37 53 15
gufamilles@mairie-vaulxenvelin.fr

> Horaires d'ouverture

- (pendant la période d'inscription) :
- Jeudi : 8h30/12h30 et 13h30/17h
- Vendredi : 8h30/12h30 et 13h30/17h
- Samedi matin : 9h/12h